



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE

HAUTES-PYRÉNÉES

Monsieur le Président de la Communauté de
Communes du Plateau de Lannemezan
1 route d'Espagne
65 250 LA BARTHE-DE-NESTE

A TARBES, le 09 Juillet 2026

Objet : Avis sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la
commune de Capvern – réf. : votre notification du 29/06/2026

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 29 Juin 2026, vous avez bienvoulu me notifier,
conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, le projet de
modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de
Capvern.

En tant que Personne Publique Associée et représentant des intérêts de
l'Artisanat, j'ai examiné avec attention la notice de présentation de ce projet.
A l'issue de cette analyse, j'ai le plaisir de vous informer que la Chambre de
Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Pyrénées émet un avis favorable sur
l'ensemble des dispositions projetées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes
sentiments les meilleurs.

Le Président de la CMA65

Daniel PUGES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté • Égalité • Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT OCCITANIE

HAUTES-PYRÉNÉES : 10 rue du 4 Septembre - CS 80336 - 65003 Tarbes Cedex - 05 62 56 60 60 - contact@cma65.fr - cma65.fr

SIRET 130 027 931 00208